



DECISION DU MAIRE N° DCS\_002\_02\_2025  
Signature Convention Ville/ Blues sur seine

Mairie d'Issou  
Canton de Limay  
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

## LE MAIRE

**Vu** les articles L.2122-21, L.2122.23 et L.2122-24 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°D\_016\_05\_20 en date du 23 mai 2020, donnant délégation de pouvoir du Conseil à Monsieur le Maire,

**Vu** la proposition de l'association Blues sur Seine, représentée par sa Présidente MME Chantal CIPPELLETTI, situé Au Pavillon des Festivals, 28 rue de Lorraine, à Mantes la Jolie (78200) concernant la proposition d'une programmation culturelle dans le cadre de la septième édition du *Festival Tracteur Blues*,

**Considérant** la politique de développement de l'action culturelle menée par la ville d'ISSOU visant son accessibilité à tous et sa diversité des champs d'application,

**Considérant** l'intérêt de la ville d'Issou de contractualiser avec un opérateur à la renommée et au rayonnement local pour donner visibilité de son action culturelle,

## DECIDE

**Article 1 : DE SIGNER** la Convention avec l'association Blues sur Seine - domiciliée au Pavillon des festivals, 28 rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie, définissant les modalités d'adhésion, d'organisation et de déroulement de la manifestation phare du dimanche 25 mai 2025 ainsi que des ateliers d'initiation musicale à l'école 4 ÉLÉMENTS avec restitution devant un public,

**Article 2 : DIT** que la dépense est inscrite au budget 2025 de la commune pour un montant de 4 242,50 TTC,

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.



Le Maire

Lionel GIRAUD